

Mobilisation des agents des routes, soutien des agriculteurs, recrutement de nombreux renforts, etc.

Le dispositif de viabilité hivernale pour 2024-2025 débute

Cette année, la période de viabilité hivernale se tient du 25 novembre 2024 au 10 mars 2025. Plus de 200 agents sont mobilisés durant cette période. Le Département peut comme chaque année compter sur le soutien des agriculteurs en cas de forts épisodes neigeux.

Chaque hiver, le Loiret est confronté à des épisodes d'intempéries impactant le trafic et les usagers de la route. Ainsi, le Département met en action un dispositif de viabilité hivernale pour assurer des conditions de circulation satisfaisantes sur le réseau routier principal. 206 agents sont mobilisés, ainsi que 30 engins (tracteurs, saleuses, etc.). 100 000 € sont également consacrés pour l'achat du sel, correspondant à un hiver tel que vécu les années précédentes.

De nombreux renforts recrutés chaque année

Le Département a recruté 25 renforts pour mettre en place cette organisation sur l'ensemble du territoire.

Un soutien pérenne des agriculteurs

Pour compléter le dispositif sur les 1 455 km de routes secondaires de l'Orléanais et du Pithiverais, en cas d'intempéries neigeuses, le Département compte sur le soutien des agriculteurs du Pithiverais et de l'ouest de l'Orléanais, disposant de matériels adaptés. Le Département du Loiret met en place une convention spécifique, établie pour 4 ans, entre la collectivité, les agriculteurs et la commune, dans le cadre de la viabilité hivernale, afin de valoriser et encourager leur action. Cette convention tripartite a pour objectif de permettre, via le travail des agriculteurs, de désenclaver les communes rurales avec le traitement d'au moins une route départementale rejoignant le réseau traité prioritairement par nos services. Elle permettra également de prévoir leur indemnisation lors d'intervention. En 2020-2021, 87 agriculteurs, sur 47 communes, étaient signataires. **Cette année, ce sont 108 agriculteurs qui se sont portés volontaires, et qui sont répartis sur 60 communes du Pithiverais et de l'Orléanais.**

Un réseau routier départemental hiérarchisé en 3 niveaux de service

- **Le niveau D1, sur 868 km**
Les interventions sur ce réseau sont prioritaires avec des équipes d'astreinte 24h/24 et 7j/7.
- **Le niveau D2 : intervention après traitement du réseau de niveau D1, sur 1 178 km**
Un réseau D2 dit « prioritaire » est identifié pour un traitement préférentiel en continuité du réseau D1. Ce réseau D2 prioritaire de 210 km regroupe des sections à fort trafic ou supportant les lignes principales de transports en commun.
- **Le niveau D3, sur 1 601 km**
Les interventions sont prévues durant les heures et jours ouvrables de service après réalisation du D1 et D2.

Le dispositif a été recalibré en tenant compte des modifications de saison constatées ces dernières années. Par exemple, le début de la période de viabilité hivernale a été décalé de 15 jours (fin novembre au lieu de mi novembre).

La viabilité hivernale en chiffres

- **100 000 €** consacré à l'achat du sel
- **206** agents, dont 25 vacataires mobilisés pour cette saison
- **52** personnes mobilisées nuit et week-end pour intervenir au plus près de l'évènement
- **30** engins de service hivernal (ESH) équipés d'un outil de raclage et d'une épandeuse
- **1 400 tonnes** de sel au total consommés lors de l'hiver 2023-2024
- **17** tracteurs chargeurs disponibles pour le chargement de la saumure dans les camions
- **108** agriculteurs bénévoles sur **60** communes

Restez informés des conditions de circulation en temps réel !

La communication auprès des usagers est un élément essentiel pour limiter les perturbations du trafic pendant un épisode hivernal. Comme pour les hivers précédents, le Département du Loiret veille à apporter des informations utiles aux usagers au plus près des évènements climatiques susceptibles d'impacter les conditions de circulation.

Retrouvez toutes les informations :

- les usagers peuvent s'abonner sur www.loiret.fr au bulletin qu'ils recevront chaque matin par mail
- via le numéro vert **0 800 232 245**
- sur le twitter [@leloiret](https://twitter.com/leloiret)

Retrouvez toutes **les actualités du Département** sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr